

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC897

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Gustave, M. Raux, M. Arnaud Bonnet et M. Corbière

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2044 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est objectivement obsolète puisque nous sommes en 2025. Si cet article n'était pas supprimé, nous proposons au moins qu'une date ultérieure au présent soit fixée.